

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

Modification des pourcentages et des montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés.

Le projet vise à modifier les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif à partir de 2025.

Dans le cadre de l'accord de gouvernement, le gouvernement s'est accordé sur une série de mesures relatives aux réductions de cotisations qui ont un impact sur les cotisations sociales, à savoir :

- la réduction ciblée de la charge salariale, y compris la compensation de l'augmentation des chèques-repas
- l'établissement d'un plafond « cotisations sociales »

Afin de compenser l'impact de la perte de moyens pour l'ONSS-Gestion globale, il est nécessaire d'augmenter le financement alternatif à partir du 2025.

Le projet est transmis pour avis au Comité de gestion de la sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfm.be